



L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	27/02/2026
Date d’Affichage	27/02/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUIC, Mr Nicolas MARTINAIS, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mme Laëtitia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUIC.

Absents : Mr Christian LAN, Mr Patrick DEMARQUET

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

N°063-2026

Validation du devis de l'entreprise LAMBERT pour la rue de la forêt

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LAMBERT pour la rue de la forêt.

L'entreprise LAMBERT propose un devis de 1 322.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** le devis de l'entreprise LAMBERT pour la rue de la forêt d'un montant de 1 322.40 € TTC à imputer à l'opération 121 « Aménagement Résidence Ste Anne »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

